

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS390

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 95, supprimer le mot :

« interprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.